



## Réunion ouverte des agent.e.s de la DFPE

8 jours en congé en moins, ce serait la loi de la transformation de la fonction publique ( LTFP). Nos 25 jours de RTT (récupérations du temps de travail), c'est d'une part une récupération du temps de travail réalisée en plus, d'autre part la reconnaissance de la pénibilité du travail (sujétions) soumise à l'appréciation de Mme La Maire. Or la prise en charge du jeune enfant, les horaires de travail en roulement, sont des critères de pénibilité reconnus.

La Mairie de Paris dit reconnaître cette pénibilité et songe à nous faire cadeau en échange de nos 8 jours, 10 minutes pour s'habiller !

**CE N'EST PAS EQUIVALENT ! NOUS VOULONS NOS 8 JOURS DE CONGES**

### Réunion d'information syndicale

Soyons nombreuses et nombreux pour faire le point sur la mobilisation et l'avancée des négociations. Elaborons ensemble les revendications spécifiques à nos métiers. Interpellons nos élu.e.s sur nos conditions de travail.

**Jeudi 3 juin à partir de 13h30**

réunion ouverte à tous les agent.e.s de la DFPE, syndiqué.e.s ou non syndiqué.e.s, gréviste à la journée ou en demie, en activité ou pas... TOUS !

Bourse du Travail, 3 rue du château d'Eau, Paris 10<sup>ème</sup>  
Salle Eugène Varlin  
M° République

<b>DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>	
<b>LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE, ( LTFP)</b>	
<b>Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>Après le 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>
33 jours de congés	25 jours de congés et 2 de plus pour l'hiver sous condition.
1 jour de Fête des Mères déjà supprimé	rien
1506 h pour les agents des établissements ( sujétion 2)	1544 h pour les agents des établissements ( sujétion 3) 17h de plus... «par considération du métier féminin»!!
8 000 agent.e.s	280 postes «économisés» en supprimant les congés
Service public ouvert à tous	Services privés avec agents du public détachés
Statut de fonctionnaire	Contrats précaires
Diplômes règlementaires et reconnus	Agent polyvalent des crèches
Droit de grève	Service minimum
<b>LOI ASAP' c'est aussi....</b>	
Ratio à 1 adulte pour 5 bébés	Ratio à 1 adulte pour 6 bébés
7m <sup>2</sup> par enfant	5,5 m <sup>2</sup> par enfant
Elèves apprenties non comptés dans le ratio	Elèves apprenties comptés dans le ratio

### **Ne pas embaucher, Faire des économies, Privatiser... Au bénéfice de qui ?**

La loi LTFP et la loi ASAP sont complémentaires. Pendant que l'une allonge notre temps de travail l'autre augmente notre charge de travail !! Soyons nombreuses et nombreux à nous retrouver jeudi 3 juin pour élaborer ensemble les revendications spécifiques à notre secteur d'activité !!

**« pas une minute de plus » ! Et « pas un bébé de plus » !**

Le préavis de grève de l'Intersyndicale de la Ville de Paris ( CGT/CFTC/ FO/ SUPAP FSU/ UNSA) est valable jusqu'au 09 juillet 2021. Pour celles et ceux qui ne le peuvent pas, nos organisations CGTpe75/ Fo/FSU déposent une demande de temps d'informations syndicales dont chaque agent peut bénéficier : 1 heure par mois, cumulable sur 3 mois. Soit 3h pour participer